



Où créer rapidement de nouvelles rues scolaires à Bruxelles ?

Novembre 2023

Contact - justine@leschercheursdair.be

Autrice : Justine Di Prima

Les chercheurs d'air

www.leschercheursdair.be

Illustrations : Paulynka Hricovini

Table des matières

Introduction

4

Résumé

5

Méthodologie

7

- Données 7
- Localisation 7
- Critères favorisant la création d'une rue scolaire (temporaire ou piétonne) 7
- Critères favorisant la création de rues scolaires piétonnes 8
- Critères encourageant la création de rues scolaires 9
- Comparaison avec l'existant 9

Conclusion

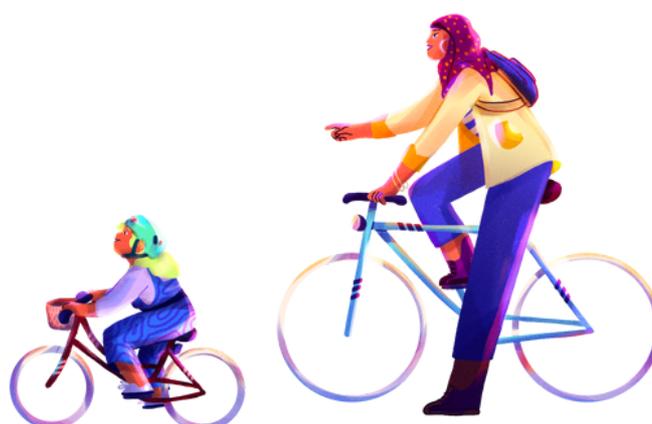
11

Remerciements

11

Annexes

12



Introduction

En Région bruxelloise, le trafic routier est responsable de 63 % des émissions d'oxydes d'azote (NOx). Notre campagne #LesChercheursDair¹ a montré qu'une part importante de cette pollution se retrouve dans les cours des écoles de la capitale, dont beaucoup sont exposées à des concentrations en dioxyde d'azote (NO₂) supérieures à la recommandation de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

Étant donné que les enfants sont particulièrement vulnérables à la pollution de l'air, il est urgent de mettre en place des mesures qui permettent d'améliorer la qualité de l'air aux abords des écoles. Les rues scolaires en font partie.

Une rue scolaire est une rue qui passe devant une école et dont l'accès à la circulation motorisée (voitures, motos, etc.) est interdit, a minima, aux heures d'arrivée et de sortie des élèves, idéalement en permanence (piétonnisation). Cet aménagement urbain a plusieurs avantages. Tout d'abord, il permet de lutter efficacement contre la pollution de l'air. En effet, une récente étude menée à Londres montre qu'une rue scolaire permet de faire baisser jusqu'à 23 %² les concentrations en dioxyde d'azote (NO₂). Cela permet également de réduire la pollution sonore et les risques d'accidents de la route.

Malheureusement, comme le montre notre inventaire³, seules 43 des 629⁴ écoles maternelles et primaires en Région de Bruxelles-Capitale bénéficient d'une rue scolaire, soit moins de 7 %.

1 <https://www.leschercheursdair.be/2022/02/08/au-moins-une-soixantaine-decoles-trop-polluees-a-bruxelles/>

2 <https://www.london.gov.uk/press-releases/mayoral/school-streets-improve-air-quality>

3 <https://www.leschercheursdair.be/2022/05/03/inventaire/>

4 Nombre établi sur base de la liste des écoles publiques de perspective.brussels, avril 2023

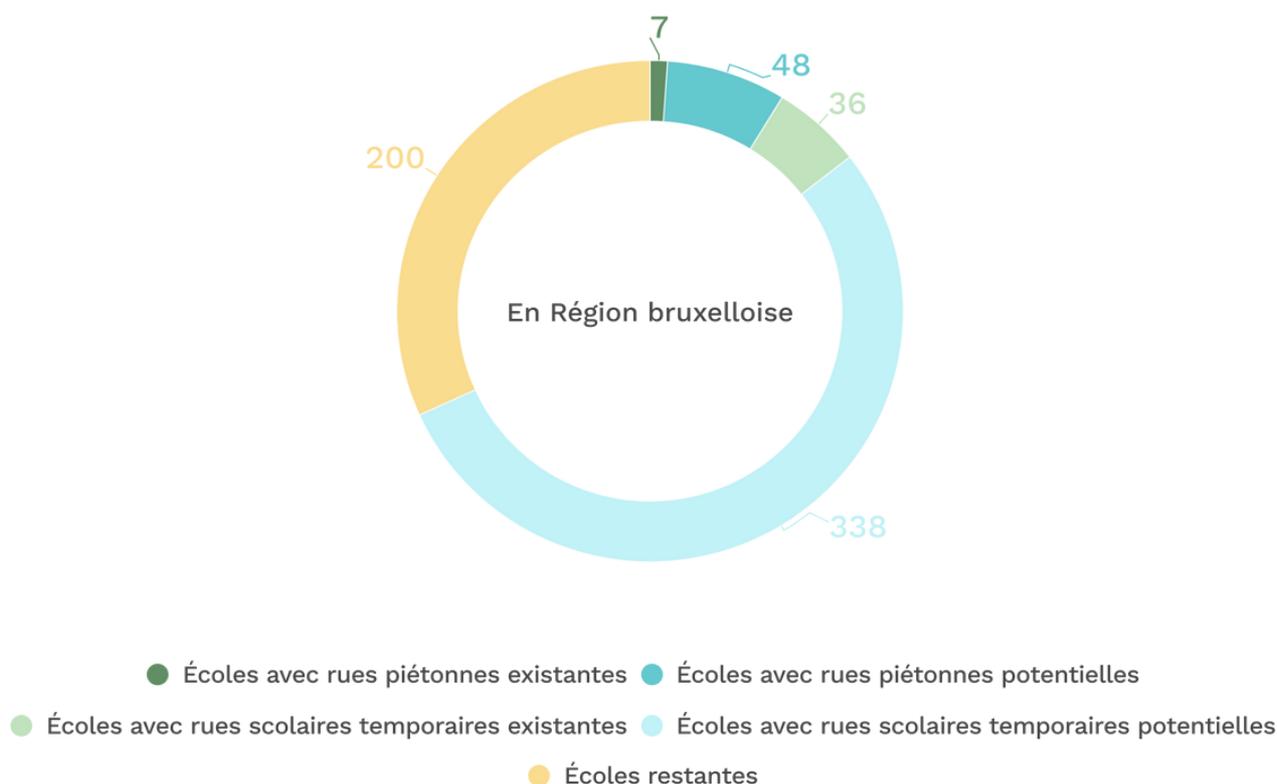
Résumé

La question qui se pose donc est la suivante : Où est-il possible de créer rapidement de nouvelles rues scolaires en Région bruxelloise ?

Pour répondre à cette question nous avons, en collaboration avec le bureau d'études BRAT, étudié le degré de facilité avec lequel chacune des 629 écoles maternelles et primaires de la région pourrait être équipée d'une rue scolaire.

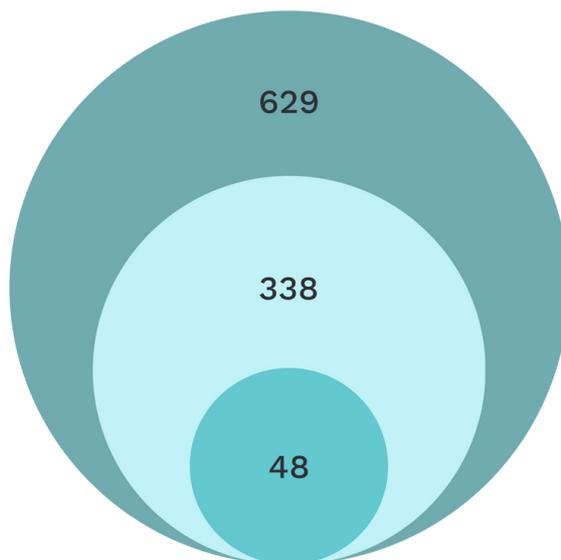
Il ressort de cette analyse le constat suivant, en plus des 43 écoles bénéficiant déjà de rues scolaires : au moins 48 nouvelles écoles pourraient bénéficier d'une rue scolaire piétonne à court terme ; 338 nouvelles écoles pourraient, elles, bénéficier rapidement d'une rue scolaire temporaire, c'est-à-dire fermée au moment de l'entrée et de la sortie des classes.

Part des écoles avec rues scolaires existantes et potentielles en Région bruxelloise



Les opportunités de créer de nouvelles rues scolaires à Bruxelles sont donc très nombreuses. Nous demandons aux communes de s'emparer de ces résultats pour établir dès à présent un calendrier concret de transformation des rues d'écoles et ainsi protéger les élèves des effets nocifs du trafic routier sur leur santé.

Proportion de nouvelles écoles pouvant rapidement bénéficier d'une rue scolaire temporaire et piétonne



- Total écoles maternelles et primaires
- Écoles avec rue scolaires temporaires potentielles
- Écoles avec rues piétonnes potentielles

Méthodologie

1. Données

Ce rapport se base sur les données existantes mises à disposition par différents acteurs publics (perspective.brussels, Bruxelles Mobilité, Bruxelles Environnement,...). Le rapport technique complet est consultable sur notre site internet⁵. Les données cartographiques sont également disponibles sur demande.

2. Localisation

Nous avons identifié les 629 écoles maternelles et primaires bruxelloises⁶ ainsi que les rues dans lesquelles elles disposaient d'entrées/sorties (902 tronçons⁷ au total).

3. Critères favorisant la création d'une rue scolaire (temporaire ou piétonne)

Sur base de notre expérience, de l'expertise du BRAT et d'observations de ce qui se fait ailleurs en Europe, entre autres à Paris, nous avons défini un certain nombre de critères pour mesurer la facilité avec laquelle une rue pourrait être transformée en rue scolaire, soit de manière temporaire (au moment de l'entrée et de la sortie des classes), soit de manière permanente (piétonnisation).

À chacune des 902 rues qui donnent accès à une école, nous avons appliqué 11 premiers critères⁸: rue accueillant un tram, axe utilisé par les poids lourds, présence d'un commissariat de police, etc.

5 https://www.leschercheursdair.be/wp-content/uploads/2023/11/Rues-scolaires_rapport_technique.pdf

6 Les écoles privées ne sont pas reprises dans cette analyse.

7 Pour faciliter la lecture, nous utiliserons le terme 'rue' pour parler du (s) tronçon(s) sur le(s)quel(s) se situe(nt) un accès à l'école. Un tronçon étant une portion de rues entre deux carrefours, un carrefour, une venelle, etc.

8 Tous les critères sont présentés dans le rapport technique du Brat : "Qualification de la possibilité de mettre en œuvre des rues scolaires pour l'ensemble des écoles maternelles et primaires localisées en Région de Bruxelles-Capitale."

Les 380 rues qui rencontraient au moins un de ces critères ont été considérées comme moins faciles⁹ à transformer à court terme en rues scolaires temporaires ou piétonnes.

Par conséquent, 422 écoles parmi les 629 donnent sur au moins une rue rapidement transformable en rue scolaire temporaire (368) ou piétonne (54).

4. Critères favorisant la création de rues scolaires piétonnes

Pour distinguer le potentiel d'une rue scolaire temporaire de celui d'une rue piétonne, nous avons utilisé 6 autres critères : présence de zone de recharge pour véhicule électrique, emplacements réservés à la livraison, accès carrossables, etc. Ces critères n'empêchent pas l'interruption momentanée de la circulation dans la rue, mais peuvent gêner la mise en place à court terme¹⁰ d'une rue piétonne. En effet, leur présence peut entraîner un passage régulier de véhicules motorisés.

Après application de ces 6 critères et une vérification via Google Maps, nous avons identifié 54 écoles, parmi les 422 mentionnées précédemment, qui pourraient rapidement bénéficier d'une rue scolaire piétonne.

9 Parmi elles se retrouvent des rues scolaires existantes et évaluées positivement. La création de rues scolaires pour certaines de ces écoles doit être davantage analysée, voir ci-dessous.

10 Nous précisons à court terme car certains de ces critères peuvent être pris en compte dans la création d'une zone à accès limité ou d'une rue piétonne : accès aux zones de livraison, accès aux garages des résidents, etc.

5. Critères encourageant la création de rues scolaires

Nous avons également identifié 11 facteurs encourageant¹¹ la création d'une rue scolaire ou piétonne comme : importance pour le réseau piéton, présence d'une zone à concentration d'accidents, présence de plusieurs établissements scolaires, demande de l'école, etc. Ainsi, plusieurs rues d'écoles cumulent des critères encourageant la création de rues scolaires ou de rues piétonnes. Ces critères pourraient être utilisés par les communes pour intervenir de façon prioritaire sur certaines artères.

6. Comparaison avec l'existant

En 2023, nous avons recensé 43 écoles maternelles et primaires bruxelloises disposant de rues scolaires temporaires (36) ou piétonnes (7), soit moins de 7%.

Certaines des écoles recensées (6) n'ont pas, selon notre analyse, le potentiel pour bénéficier rapidement d'une rue scolaire ou piétonne. En effet, elles présentent un des 11 critères rendant moins facile à court terme leur transformation en rue scolaire¹².

Aussi, parmi les 7 écoles bénéficiant actuellement d'une rue piétonne, seules 3 sont reprises comme ayant un potentiel piéton d'après nos critères. Les 4 autres apparaissent dans la liste des écoles pouvant, elles, bénéficier d'une rue scolaire temporaire à court terme.

Sur base de ces éléments, nous rappelons que l'analyse réalisée n'identifie que les rues qui peuvent devenir des rues scolaires (temporaires ou piétonnes) à court terme. Le potentiel global de

11 Les 11 facteurs favorables sont présentés dans le rapport technique du Brat : "Qualification de la possibilité de mettre en œuvre des rues scolaires pour l'ensemble des écoles maternelles et primaires localisées en Région de Bruxelles-Capitale."

12 5 écoles en rue scolaire temporaire sont situées sur un axe prioritaire pour le SIAMU, une école est située sur un axe "Auto confort".

création de rues scolaires (à moyen et long terme) est, lui, encore plus important.

Ce sont donc au moins 48 nouvelles écoles¹³ qui pourraient bénéficier d'une rue scolaire piétonne à court terme. 338 nouvelles écoles¹⁴ pourraient, elles, bénéficier rapidement d'une rue scolaire temporaire.

Tableau 1 : Récapitulatif du nombre d'écoles pouvant bénéficier d'une rue scolaire ou piétonne

| | Potentiel de création de rues scolaires à court terme issu de l'analyse | Potentiel de nouvelles rues scolaires à court terme ¹⁵ |
|--------------------|---|---|
| Piétonnes | 54 | 48 |
| Temporaires | 368 | 338 |
| Total | 422 | 386 |

13 3 écoles se situent sur une place, nous estimons donc qu'elles bénéficient déjà d'une rue scolaire piétonne. Le calcul est donc le suivant : 54 écoles pourraient rapidement bénéficier d'une rue scolaire piétonne d'après nos critères, moins 3 écoles qui donnent sur une place, moins 3 écoles qui bénéficient déjà d'une rue piétonne, ce qui donne 48.

14 Le calcul est le suivant : 422 écoles pourraient rapidement bénéficier d'une rue scolaire temporaire ou piétonne d'après nos critères, moins 54 écoles qui pourraient rapidement bénéficier d'une rue scolaire piétonne d'après nos critères, moins 30 rues scolaires déjà en place, ce qui donne 338. Nous n'avons pas pris en compte les 6 rues scolaires existantes qui ne correspondent pas à nos critères (voir page 4).

15 Nombre d'écoles ayant accès à une potentielle rue piétonne ou temporaire auquel nous avons soustrait le nombre d'écoles bénéficiant d'une rue piétonne ou temporaire existante.

Conclusion

Les arguments en faveur de la multiplication des rues scolaires et piétonnes aux abords des écoles sont nombreux : amélioration de la qualité de l'air, diminution du bruit, réduction du risque d'accidents, plus d'espace piéton, etc.

À ce jour, seules 7 % des écoles maternelles et primaires bruxelloises bénéficient d'une rue scolaire temporaire ou piétonne. C'est trop peu au vu du potentiel existant. En effet, notre analyse a montré qu'à court terme, elles pourraient être dix fois plus nombreuses et concerner près de 70 % des écoles bruxelloises.

Nous demandons à la Région et aux communes bruxelloises d'accélérer la création de rues scolaires temporaires et piétonnes. Nous demandons à chaque commune qu'elle piétonnise et végétalise au minimum une rue d'école d'ici 2026.

Remerciements

Nous remercions Mélanie Vester et Quentin Fleuret du BRAT pour la réalisation de l'étude et Martin Baierl de Clean Cities Campaign pour la relecture de ce rapport.

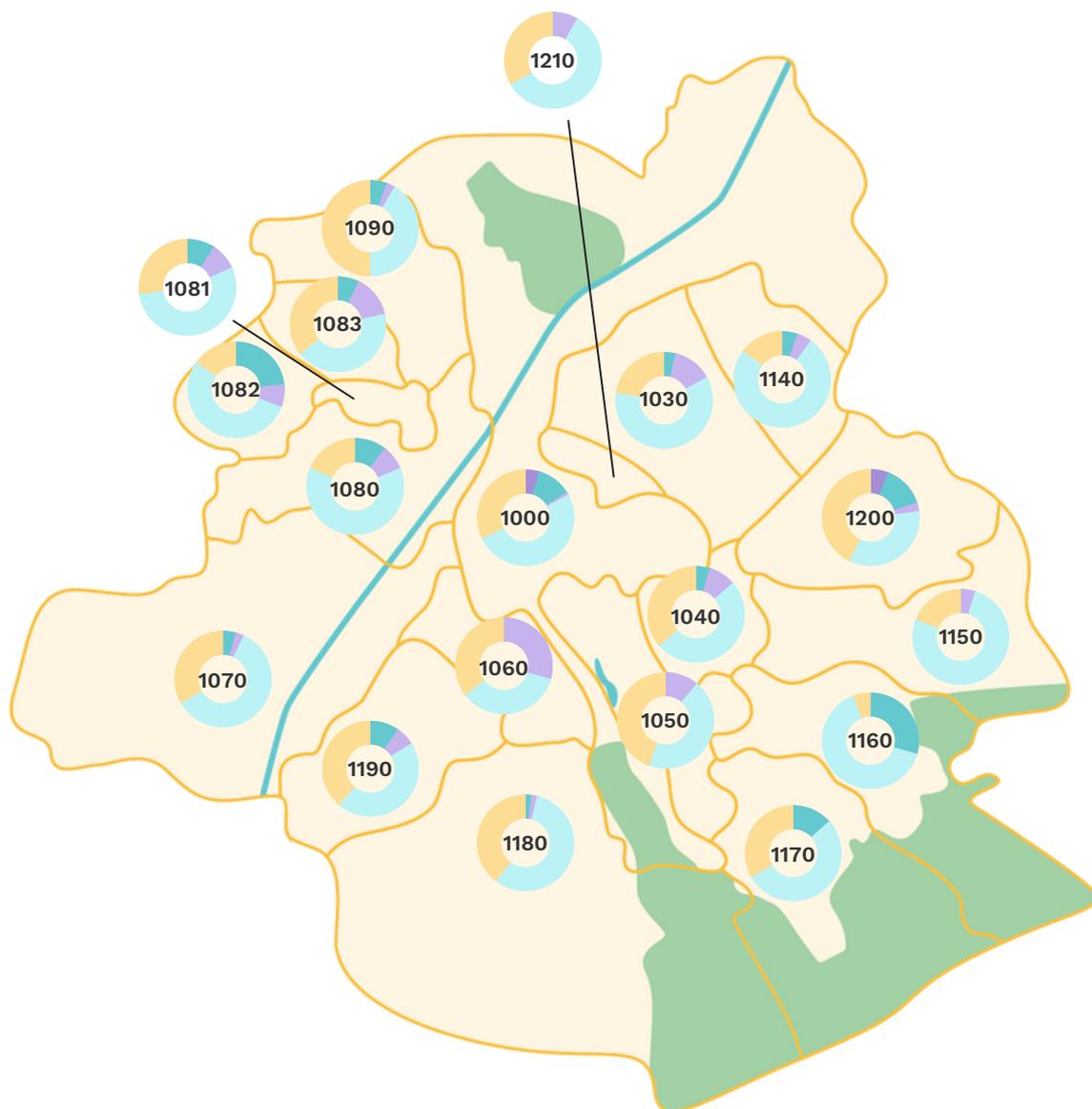


Annexes

Tableau 2 : Répartition par commune du potentiel de création de rues scolaires ou piétonnes, compte tenu de l'existant

| Communes | Situation actuelle | | Potentiel de création par commune, compte tenu de l'existant | |
|-----------------------|---------------------------|---------------------------------------|--|--------------------------|
| | Rues piétonnes existantes | Rues scolaires temporaires existantes | Nouvelles rues piétonnes | Nouvelles rues scolaires |
| Anderlecht | 0 | 2 | 3 | 43 |
| Auderghem | 0 | 0 | 5 | 11 |
| Berchem-Sainte-Agathe | 0 | 1 | 3 | 7 |
| Ville de Bruxelles | 5 | 1 | 13 | 57 |
| Etterbeek | 0 | 2 | 1 | 11 |
| Evere | 0 | 1 | 1 | 15 |
| Forest | 0 | 2 | 3 | 14 |
| Ganshoren | 0 | 2 | 1 | 6 |
| Ixelles | 0 | 3 | 0 | 12 |
| Jette | 0 | 1 | 2 | 15 |
| Koekelberg | 0 | 1 | 1 | 6 |
| Molenbeek-Saint-Jean | 0 | 4 | 5 | 30 |
| Saint-Gilles | 0 | 5 | 0 | 6 |
| Saint-Josse-ten-Noode | 0 | 1 | 0 | 7 |
| Schaerbeek | 0 | 7 | 2 | 32 |
| Uccle | 0 | 1 | 1 | 30 |
| Watermael-Boitsfort | 0 | 0 | 2 | 8 |
| Woluwe-Saint-Lambert | 2 | 1 | 5 | 12 |
| Woluwe-Saint-Pierre | 0 | 1 | 0 | 16 |
| TOTAL | 7 | 36 | 48 | 338 |

Carte : Répartition par commune des écoles avec rues scolaires existantes et potentielles dans la Région bruxelloise



- Écoles avec rues piétonnes existantes
- Écoles avec rues piétonnes potentielles
- Écoles avec rues scolaires temporaires existantes
- Écoles avec rues scolaires temporaires potentielles
- Écoles restantes

Tableau 3 : Liste des 48 nouvelles écoles présentant des conditions favorables à la création d'une rue scolaire piétonne

| Nom de l'école | Commune | Nombre de tronçons favorables associés | Nom(s) du(des) tronçon(s) favorable(s) associé(s) |
|---|-----------------------|--|---|
| Basisschool Goede Lucht | Anderlecht | 2 | Place Séverine |
| Ecole Primaire Communale Pierre Lairin (P17) | Anderlecht | 2 | Rue Jakob Smits |
| Ecole Maternelle Communale "Les Petits Trefles" (M23) | Anderlecht | 3 | Rue Daniel Van Damme |
| Lutgardiscollege Basisschool Wonderwoud | Auderghem | 2 | Avenue de Waha ; Rond-point du Souverain |
| Ecole Fondamentale Libre L'autre Ecole | Auderghem | 2 | Place Félix Govaert |
| Centre Scolaire Du Blankedelle | Auderghem | 2 | Avenue Jean Van Horenbeeck ; Rue Emile Rotiers |
| Centre Scolaire Du Pre Des Agneaux | Auderghem | 3 | Place Edouard Pinoy ; Avenue des Arums |
| Centre Scolaire Du Pre Des Agneaux | Auderghem | 2 | Avenue des Arums |
| Go! Basisschool Zavelberg | Berchem-Sainte-Agathe | 1 | Place Oscar Ruelens |
| Ecole Communale Primaire "Les Glycines" | Berchem-Sainte-Agathe | 2 | Place Roi Baudouin |
| Institut Alexandre Herlin | Berchem-Sainte-Agathe | 1 | Rue de Dilbeek |
| Ecole Fondamentale Libre - Institut Saint-Thomas | Bruxelles | 2 | Rue du Char ; Rue du Grand-Serment |
| Basisschool Peter Benoit | Bruxelles | 1 | Rue des Trois Pertuis |
| Ecole Primaire De Heembeek | Bruxelles | 1 | Rue des Trois Pertuis |
| Ecole Fondamentale Libre Regina Pacis | Bruxelles | 2 | Rue des Pivoines |
| Go! Basisschool 'T Plant'zoentje | Bruxelles | 1 | Boulevard Emile Bockstael |
| Ecole Primaire D'application Charles Buls | Bruxelles | 1 | Boulevard du Midi |
| Ecole Primaire Libre - Institut Du Christ-Roi | Bruxelles | 3 | Avenue Wannecouter |
| Ecole Primaire Maria Assumpta | Bruxelles | 1 | Avenue Wannecouter |
| Go! Basisschool De Telescoop - Freinetschool | Bruxelles | 1 | Rue Mathieu Desmaré |
| Ecole Primaire Robert Catteau | Bruxelles | 1 | Rue des Minimes |
| Ecole Fondamentale Emile Jacquain | Bruxelles | 1 | Rue de Véronèse |
| Ecole Primaire Adolphe Max | Bruxelles | 1 | Rue Charles Quint |
| Basisschool Regina Pacis - Campus Pioenen | Bruxelles | 1 | Rue des Pivoines |
| Lutgardisschool Etterbeek | Etterbeek | 3 | Rue du Général Fivé |
| Ecole Communale "Clair-Vivre" Alpha - Implantation Centre | Evere | 1 | Avenue Notre-Dame |
| Basisschool De Puzzel | Forest | 1 | Rue de Fierlant |

| | | | |
|---|----------------------|---|---|
| Ecole Fondamentale N 14 D'enseignement Spécialise communal "La Cordée" - Annexe "Pavillon Des Tilleuls" | Forest | 1 | Avenue des Familles |
| Ecole Fondamentale N 14 D'enseignement Specialise Communal "La Cordee" | Forest | 1 | Rue du Dries |
| Ecole Maternelle Communale "Nos Bambins" | Ganshoren | 1 | Rue Roger Abeels |
| Basisschool Van Asbroeck | Jette | 1 | Rue du Saule |
| Ecole Fondamentale Communale Jacques Brel | Jette | 1 | Rue Joseph Loossens |
| Go! Basisschool Campus Unesco | Koekelberg | 2 | Rue du Petit-Berchem ; Avenue de l'Hôpital Français |
| Ecole Communale N 13 - Ecole Qui Bouge | Molenbeek-Saint-Jean | 1 | Rue de Koninck |
| Ecole Fondamentale Annexee Le Petit Sippelberg | Molenbeek-Saint-Jean | 1 | Avenue Mahatma Gandhi |
| Ecole Fondamentale Communale N 8 "Les P'tits Marcoux" | Molenbeek-Saint-Jean | 6 | Rue du Gulden Bodem ; Place du Chant d'Alouette |
| Ecole Primaire Communale N 9 Augusta Marcoux | Molenbeek-Saint-Jean | 6 | Rue du Gulden Bodem ; Place du Chant d'Alouette |
| Ecole Communale N 10 - La Cite Des Enfants | Molenbeek-Saint-Jean | 1 | Rue de Ransfort |
| Ecole Primaire Communale N 17 | Schaerbeek | 2 | Avenue Raymond Foucart ; Rue Godefroid Guffens |
| Institut Saint-Dominique - Ecole Primaire Cycle 8-12 | Schaerbeek | 1 | Avenue des Glycines |
| Athenee Ganenou - Ecole Fondamentale Libre | Uccle | 1 | Rue du Melkriek |
| Ecole Maternelle "Les Aigrettes" | Watermael-Boitsfort | 1 | Rue des Aigrettes |
| Jardins D'enfants Communaux "Colibri" - "Naiades" | Watermael-Boitsfort | 1 | Place du Colibri |
| Basisschool Voorzienigheid | Woluwe-Saint-Lambert | 2 | Rue des Déportés |
| Ecole Fondamentale Communale Prince Baudouin | Woluwe-Saint-Lambert | 1 | Avenue du Couronnement |
| Sint-Jozefschool | Woluwe-Saint-Lambert | 1 | Avenue de la Claireau |
| Basisschool Prinses Paola | Woluwe-Saint-Lambert | 3 | Place de la Sainte-Famille |
| Klim Op School Voor Buitengewoon Lager Onderwijs | Woluwe-Saint-Lambert | 3 | Place de la Sainte-Famille |